

28.10.1991  
REPUBLIQUE DU CONGO

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA  
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION  
DES CARRIERES ADMINISTRATIVES

93-282 du 16 JUIN 1993  
SECRET N°            / MPFA. DGP. DGCA.  
SAV. 12.M.S.

Portant Inscription au tableau d'avancement  
au titre de l'année 1989, de certains  
Inspecteurs de Collèges d'Enseignement  
Général des cadres de la catégorie A,  
hiérarchie I des Services Sociaux (Enseigne-  
ment) en tête DIATHA (Etienne).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;

(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant refonte du  
statut général de la Fonction Publique ;

(/u le décret n° 52/975 du 5 Décembre 1992, portant nomination du  
Premier Ministre, Chef du Gouvernement

D.G.B.

(/u le décret n° 62/130/MF du 09 Mai 1962, fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 05 Juillet 1962, relatif à la nomina-  
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u le décret n° 64/165 du 22 Juin 1964, fixant le statut commun  
des cadres de l'Enseignement ;

(/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965, réglant  
l'avancement des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et remplaçant  
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 05 Juillet 1962, fixant les  
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 92/275 du 25 Décembre 1992, portant nomination des  
Membres du Gouvernement

D.G.C.F.

(/u le décret n° 92/279 du 25 Décembre 1992, portant organisation des  
intérimaires du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/260 du 05 Mars 1985 déterminant le circuit  
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions  
des situations administratives des agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 90/226 du 14 Novembre 1990, portant déblocage des  
effets financiers des avancements et révisions des situations administratives ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1988, fixant le règlement sur  
la solde des fonctionnaires ;

(/u le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire  
d'avancement réunie à Brazzaville, le 08 Août 1989.-

SECRET :

.../...

ARTICLE 1ER.- Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1989 pour le 8° échelon de leur grade à deux (2) ans les Inspecteurs des Collèges d'Enseignement Général des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) dont les noms suivent :

- |                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| - DIATHA (Etienne) Brazzaville    | - EBAO (Sébastien) Brazzaville              |
| - KOULENGANA (Albert) Brazzaville | - LONDE (Clément) Brazzaville               |
| - IOUKOUNGA (Jean) Brazzaville    | - MASSAMBA LOUMOUAMOU (Bernard) Brazzaville |
| - NDALA (Daniel) Pool             | - NGOMA-KIPIORO (Pierre Pool) Bouenza       |
| - TSONGO (Guy Dominique) B/Ville  | - NANITELAMIO (Basile) Brazzaville          |

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 16 JUIN 1993

Par le Premier Ministre Chef  
du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction  
Publique et des Reformes  
Administratives

Jean Prosper KOYO

Claude Antoine DA COSTA

AMPLIATIONS :

- JORC.....2
- DGFP/DGCA... ..2
- D.G.E... ..2
- D.G.C.F... ..2
- MEFA/CAB... ..1
- DGEFA... ..1
- DPAA.SP... ..5
- BEN/FETRASSEIC... ..1
- B/STAT.DGCA... ..1
- DOSSIERS/DGCA... ..11
- DOSSIERS/DPAA... ..11
- DREFA/POOL... ..1
- DREA/BOUENZA... ..1
- INTERESSES... ..11
- SGG/BS... ..2